

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1859-1860.

Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux Publics des crédits supplémentaires, s'élevant ensemble à fr. 321,536 52 c.

(Voir les N°s 153 et 167 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1858 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des Travaux Publics pour l'exercice 1859 jusqu'à concurrence de fr. 9,531 35 et y formeront un chapitre IX, subdivisé comme suit :

§ 1^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 84. Traitements des fonctionnaires et employés (exercice 1858). fr. 666 67

§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.

Routes.

ART. 85. Routes (exercice 1858) . . . fr. 15 01

Rivières et canaux.

ART. 86. Meuse (exercice 1857). fr. 97 45

ART. 87. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc (exercice 1857) . . . 1,000 »

ART. 88. Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo (exercice 1858) . . . 32 75

ART. 89. { Ex. 1850, fr. 475 »
— 1857, » 196 50 } 710 40
Sambre. { — 1858, » 38 90 }

ART. 90. Canal de Mons à Condé (exercice 1858). 3,775 25

ART. 91. Senne (exercice 1858). 54 60

ART. 92. Dyle (exercice 1857). 114 72

5,765 15

A reporter. fr. _____

5,780 16

(2)

Report. . . . fr. 5,780 16

§ 3. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Services en général.

ART. 93. Matériel et fournitures de bureau (exercice 1858) fr. 2,797 02

§ 4. — PENSIONS.

ART. 94. Premier terme d'une pension (exercice 1858). . . . 87 50

Total. . . . fr. 9,531 35

ART. 2.

Des crédits supplémentaires à concurrence de 312,205 17 sont alloués au Département des Travaux Publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1859; ils se répartissent comme suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Traitement des huissiers et messagers. . . . fr. 1,134 05

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Routes.

ART. 7. Entretien ordinaire et amélioration de routes; construction de routes nouvelles, etc. . . . fr. 237,103 95

Bâtiments civils.

ART. 9. Entretien et réparation des palais, etc. 24,567 30

Canaux et rivières.

ART. 14. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut fr. 984 01

ART. 28. Yser 1,326 »

2,307 01

263,978 26

CHAPITRE III.

MINES.

ART. 46. Traitement et indemnités du personnel du corps des mines fr. 2,727 77

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Transport.

ART. 63. Salaires des agents payés à la journée. . . . fr. 5,000 »

A reporter. . . . fr. 5,000 » 267,840 08

(3)

Report. fr. 5,000 » 267,840 08

Télégraphes.

ART. 68. Salaires des agents payés à la
journée fr. 2,350 »
ART. 69. Entretien 4,760 »

Services en général.

ART. 72. Matériel et fournitures de bureau. fr. 9,200 »

48,290 »

CHAPITRE VIII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 83. Entretien du canal de Selzaete. fr. 26,075 09
Total. fr. 312,205 17

ART. 3.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1859.

Bruxelles, le 25 juin 1860.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) CH. VERMEIRE.
LÉON DE FLORISONE.*